

Circulaire n° 2023-022

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,

Objet : AI4GOV 2023- Appel à manifestation d'intérêt pour l'intelligence artificielle au sein des administrations publiques - Fiche d'information pour projets potentiels

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'appel à projets AI4GOV s'aligne sur la volonté du gouvernement de continuer à promouvoir l'expérimentation et l'adoption de nouvelles technologies au sein de l'administration publique telles que l'Intelligence Artificielle et de la science des données. Une première version de l'appel à projets a été lancée lors de la réunion de coordination interministérielle dans le cadre de la vision stratégique en matière d'intelligence artificielle du 14 octobre 2019. Les appels 2020, 2021 et 2022 ont résulté dans l'implémentation des projets d'expérimentation suivants (3 projets sont en cours d'implémentation pour le moment) :

- Extopia : Extraction d'objets topographiques - Administration du Cadastre et de la Topographie
- Reconnaissance faciale pour la Médiathèque – Service Information et Presse
- IA pour eLuxembourgensia – Bibliothèque Nationale du Luxembourg
- Transkribus : Transcriptions de documents manuscrits – Archives nationales de Luxembourg
- Statistiques avec des données de téléphonie mobile – STATEC
- Outlier detection dans les données financières du secteur communal - Ministère de l'intérieur
- Création de métadonnées sur les documents LegiLux – SCL
- Vérification de diplômes de candidats – CGPO

Fort du succès des précédents appels à projets, l'initiative AI4GOV lance, par la présente le quatrième appel aux **administrations du gouvernement central, tout comme les communes et syndicats de communes** souhaitant expérimenter avec l'intelligence artificielle et la science des données.

Les acteurs concernés, en l'occurrence le Ministère d'Etat (SMC et SIP) et le Ministère de la Digitalisation, souhaitent également promouvoir la stratégie gouvernementale open data afin de lier aux objectifs de la vision IA. Le but est de moderniser l'administration en proposant soit de nouveaux services, soit en réduisant les coûts d'un service existant. Les deux sujets se basent sur un approvisionnement en données, et font donc nécessairement partie d'une administration numérique et moderne.



Après sélection, les administrations qui soumettent un projet qualifié peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et conceptuel assuré par des prestataires externes. L'objectif des projets ainsi soutenus est d'aboutir au terme de trois à six mois à un prototype fonctionnel exploitable auprès d'utilisateurs internes (agents de l'administration) ou externes (grand public). La réalisation de ces prototypes vise d'une part l'expérimentation avec de nouvelles technologies numériques comme la data science et l'IA, et d'autre part la pérennisation éventuelle de ces nouvelles approches au sein de l'administration.

Modalités de dépôt des projets potentiels

La fiche de soumission annexée doit être envoyée pour le **27 février 2023** par courriel à l'adresse suivante projets-ia@digital.etat.lu.

Cette adresse mail servira également de point de contact pour toutes questions concernant l'appel à projets.

Processus de sélection

Le comité AI4GOV, en concertation avec un jury d'experts internes et externes, analysera les dossiers et procédera à une sélection sur base d'un certain nombre de critères de sélection, à savoir :

1. Impact et bénéfices potentiels pour l'administration et les usagers.
2. Pertinence et défi des technologies nouvelles comme solution au problème. Maturité et capacité de l'administration à accueillir le projet et de pérenniser les résultats.
3. Valeur ajoutée que l'appui de cet appel peut apporter à la réalisation du projet.

Fiche de soumission de projets

1. Nom de l'administration et une personne de contact pour le projet :
2. Nom du défi :
3. Description du défi :
 - a. Problématique à résoudre (10 lignes max) :
 - b. Solution envisagée (10 lignes max) :
 - c. Bénéfices et impacts attendus en matière de (10 lignes par titre) :
 - i. Transformation numérique
 - ii. Efficacité de l'administration
 - iii. Création de nouveaux services et/ou données
 - iv. Transparence et données ouvertes
 - d. Types d'innovations envisagées et leur pertinence au problème (Data Science, IA ...) (3 lignes max):
 - e. Approche centrée sur l'humain¹: impact direct ou indirect sur des personnes physiques (par ex : traitement de données personnelles) (3 lignes max) :
 - f. État d'avancement actuel du défi (idée, premiers essais, prototype ...) (3 lignes max):
 - i. Capacité de l'administration de développer un cahier de charges pour l'appel d'offres.
4. Ressources techniques et opérationnelles mises à disposition (15 lignes max) :
 - a. Capacité d'accueillir des personnes externes dans le service pour la réalisation du défi :

¹ cf. « Lignes directrices en matière d'éthique pour une IA digne de confiance » du groupe d'experts indépendant de haut niveau sur l'intelligence artificielle constitué par la Commission européenne (2018) <https://op.europa.eu/s/vana> [contrôle humain ; robustesse ; vie privée et gouvernance des données ; transparence ; diversité, non-discrimination et équité ; bien-être sociétal et environnemental ; responsabilité].



- b. Quels sont les jeux de données nécessaires à la réalisation du défi :
- c. Est-ce que les jeux de données sont accessibles, non biaisés et utilisables (ou même open data) ? Dans la négative, quelles étapes sont nécessaires pour les rendre accessibles?
5. Quels autres services/personnes (internes ou externes) seront impliqués au défi :
 - a. Nom, fonction et (apport (données, ressources, expertise, support, ...)
6. Quels sont les obstacles et difficultés potentiels identifiés à présent pour la réalisation du défi ?
Quels sont les mesures à prendre pour surmonter ces obstacles (10 lignes max) ?
7. Actions prévues pour la pérennisation des résultats du projet (10 lignes max) :

Conditions de participation

Le porteur du projet s'engage à mettre à disposition les ressources humaines, les données ainsi que tout autre support nécessaire au bon déroulement du projet. Plus spécifiquement, le porteur de projet s'engage à élaborer un cahier de charges, en concertation avec le comité AI4GOV, **dans un délai maximum de 6 semaines**. Un suivi avec le comité de l'appel tout au long du projet sera également assuré.

Pour le bon déroulement du projet et de la dissémination des résultats dans les cadres légaux et administratifs appropriés, le porteur du projet s'engage en outre à mettre à disposition, dans la mesure du possible, toutes les données résultant du projet, ainsi que le code source des logiciels développés, comme open data. L'équipe du portail open data assurera le soutien nécessaire dans ce cadre.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre délégué à la Digitalisation

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE QUALIFIÉE

Gaston Schmit

Premier Conseiller de Gouvernement

